

**EB9.R4      Accord conclu avec le Gouvernement des Philippines (Pays-Hôte)**

Le Conseil Exécutif

1. NOTE et APPROUVE le texte de l'Accord, signé le 22 juillet 1951, avec le Gouvernement des Philippines, en vue de définir les privilèges et immunités de l'Organisation et de son Bureau régional situé aux Philippines; <sup>2</sup> et
2. TRANSMET cet Accord à la Cinquième Assemblée Mondiale de la Santé pour examen et adoption.

*(Deuxième séance, 21 janvier 1952)*